



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/13

Reçu en Préfecture le : 30/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2013
D-2013/207

Aujourd'hui 29 avril 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Mariette LABORDE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES, Monsieur Patrick PAPADATO

Aménagement d'un centre de loisirs à la Chartreuse Saint-André. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le quartier Caudéran connaît ces dernières années une forte augmentation de sa population et les nouveaux Bordelais qui viennent s'installer, sont souvent de jeunes couples avec enfants.

Pour accompagner cette évolution démographique, nous avons régulièrement augmenté les capacités d'accueil des centres de loisirs de ce quartier pour, à ce jour, proposer 214 places d'accueil pour les enfants de 3 à 5 ans et 240 places pour les enfants de 6 à 11 ans.

Le développement des capacités d'accueil de loisirs des enfants de ce quartier se heurte à un manque d'espaces adaptés à ces projets, notamment pour les jeunes enfants.

Le rez-de-chaussée de la chartreuse Saint André, situé à proximité de l'école maternelle Saint André, nous a semblé être une opportunité à saisir afin de proposer des espaces supplémentaires d'activités en tant que centre de loisirs pour les enfants de 3 à 5 ans.

La Ville de Bordeaux a donc décidé d'aménager ces locaux jusqu'à présent exclusivement mis à disposition des associations.

A la chartreuse Saint André seront créés :

- une salle atelier arts plastiques avec un point d'eau accessible par les enfants,
- un espace jeux,
- un espace temps calme (lecture, écoute de musique...),
- un espace rangement (stockage matelas, coussins, jeux...),
- des sanitaires enfants et adultes.

Le centre de loisirs continuera d'utiliser le dortoir, la salle de restauration et la salle de motricité existant à l'école.

La capacité maximale de ces nouveaux espaces sera de 56 enfants.

La chartreuse St André pourra d'ores et déjà en accueillir 24, qui sont à ce jour dans l'école maternelle st André.

Le centre de loisirs sera donc en mesure d'accueillir 32 enfants supplémentaires sur ce site.

Le coût des travaux est estimé à 112 876,38 euros HT.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, nous avons sollicité le Conseil Général de la Gironde et la Caisse d'Allocations Familiales afin qu'ils nous apportent leur soutien.

La Caisse d'Allocations Familiales, au titre du règlement intérieur d'action sociale 2013 a précisé qu'elle pourrait nous accompagner par le biais d'une subvention liée à un prêt sans intérêts.

Il s'agit là des nouvelles modalités d'accompagnement des projets d'investissements des collectivités locales.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est donc établi sur la base suivante :

Financiers	Montant en euros	%
Caisse d'Allocations Familiales	12 416,40	11,00 %
Conseil Général de la Gironde	27 648,00	24,50 %
Ressources propres Ville :		
<i>Prêt CAF à 0 % : 12 416,40 euros (11,00 %)</i>	72 811,98	64,50 %
<i>Ville de Bordeaux : 60 395,58 euros (53,50 %)</i>		
	112 876,38	

Dans le cas où l'un de ces cofinancements serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à :

- solliciter ces cofinancements,
- signer tout document afférant à ces cofinancements,
- encaisser ces cofinancements.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET